



Formation renouvellement PCR Niveau 2 Secteur Industrie Option Nucléaire

CONFORME A L'
Arrêté du 18/12/2019

PUBLIC

Personne désignée pour assurer la mission de Conseiller en Radioprotection de Niveau 2 Secteur Industrie Option Nucléaire.

PRE REQUIS

Certificat PCR Niveau 3 tous secteurs (Arrêté 2013) délivré entre le 01/01/2020 et le 01/01/2022 et certificat PCR Niveau 2 Secteur Industrie Options Sources Scellées et Non Scellées
OU
Certificat PCR Niveau 2 Secteur Industrie Options Sources Scellées et Non Scellées et Nucléaire

Tous les certificats doivent être datés de plus de 4 ans et être en cours de validité le jour du contrôle des connaissances (qui doit avoir lieu avant la date d'expiration du certificat en cours).

+

Descriptif d'activité

+

Photographie d'identité au format jpeg



DUREE

8 heures 15

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 stagiaires maximum

OBJECTIF GENERAL

Selon l'Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection :

- *La formation de renouvellement doit permettre au candidat de conforter et d'actualiser ses connaissances en radioprotection, tant d'un point de vue technique que réglementaire.*
- *A l'issue de sa formation, [par l'acquisition des connaissances et des compétences (Cf. Annexe II de l'Arrêté du 18/12/2019)], le candidat sera en mesure d'identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir mettre en œuvre les mesures et moyens de prévention pour le maîtriser.*

CONTENU

- **30% de rappels théoriques** relatif aux grands principes de la radioprotection et à la réglementation en matière de radioprotection.
- **70% de Travaux Dirigés et Pratiques** avec des mises en situation adaptées à la nature et à l'ampleur du risque radiologique et aux conditions d'exécution de l'activité.

MOYENS

- **Pédagogiques** : Révision de textes règlementaires, travail en sous-groupe et restitution, mises en situation lors de Travaux Dirigés et Pratiques, au sein d'installations adaptées et spécifiques au secteur et à l'option visée.
- **Techniques** : Salle équipée de vidéoprojecteur et paperboard, Chantier Ecole certifié CEFRI, Supports pédagogiques et clé USB remis à chaque stagiaire.
- **D'encadrement** : Formateur(s) compétent(s) dans le domaine, qualifié(s) TRIHOM.

EVALUATION : Epreuve écrite individuelle et épreuve orale à partir d'analyse de cas pratiques en groupe + entretien individuel de 15 min minimum.

VALIDATION : Délivrance d'un certificat de formation « PCR Niveau 2 – Secteur Industrie – Options Sources Scellées, Sources Non Scellées et Nucléaire » si réussite aux 2 épreuves.
Durée de validité : 5 ans sans période de tolérance.